

222C1902
FR0010908533-FS0598

22 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EDENRED
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juillet 2020, la société Select Equity Group, L.P.¹ (380 Lafayette Street, New York, 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 744 453 actions EDENRED représentant autant de droits de vote², soit 5,11% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Contrôlée par M. George Loening. Select Equity Group, L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Par ailleurs, Select Equity Group L.P. a précisé gérer discrétionnairement 570 246 actions EDENRED (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour le compte de clients qui ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 249 588 059 actions représentant 255 104 675 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.